

G R A M E

Régie de l'énergie du Québec,
Dossier R-4320-2025 Sujets 2 et 3
Demande portant sur diverses mesures en lien
avec le GSR

Groupe de
recommandations
et d'actions
pour un meilleur
environnement

GRAMÉ

C-GRAMÉ-0022

Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR

Recommandations du GRAME présentées
par Mme Nicole Moreau

Le 24 avril 2026

Plan de présentation

Sujet 2

1. Modification à la méthode d'établissement du tarif GSR de socialisation
2. Traitement du solde cumulé

Sujet 3

3. Modalité d'intégration du revenu lié à la vente des unités de conformité au tarif GSR
4. Modifications aux pièces déposées au dossier de fermeture

SUJET 2

1. Modification à la méthode d'établissement du tarif GSR de socialisation

Énergir propose une nouvelle méthode de calcul du coût des unités invendues de GSR :

- que la quantité d'unités invendues de GSR, ainsi que le coût qui en découle, soient projetées dans le cadre de la cause tarifaire à l'année t afin de récupérer les coûts anticipés des unités invendues et d'éviter des charges additionnelles (rendement et impôt) ; et
- que l'écart entre les revenus facturés et le coût de service réel soit versé au compte de trop-perçu / manque à gagner (TP/MAG),

À l'instar d'Énergir, le GRAME est d'avis que la méthode proposée favorise l'équité intergénérationnelle, tout en réduisant les coûts de rendement et d'impôt résultant du CFR.

Cette proposition répond aux préoccupations du GRAME formulées en phase 2 du dossier R-4287-2024.

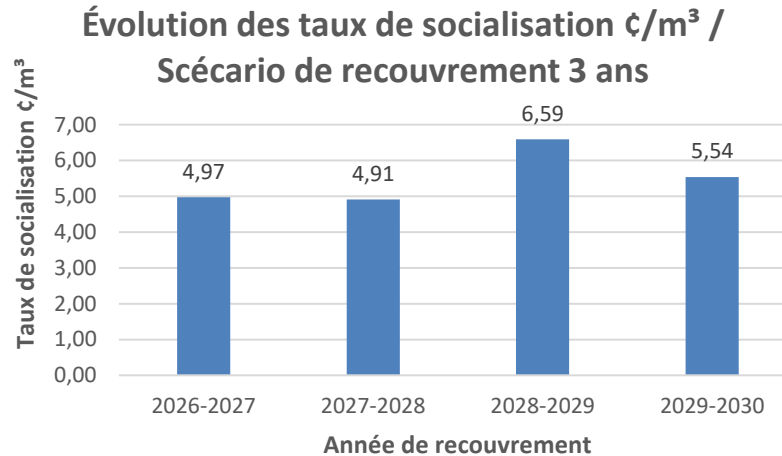
Le GRAME recommande à la Régie d'autoriser l'application de la nouvelle méthode prévisionnelle du calcul du coût des unités invendues de GSR, soit que le coût des unités invendues de GSR soient projetées dans le cadre de la cause tarifaire à l'année t afin notamment d'éviter des charges additionnelles (rendement et impôt).

2. Traitement du solde cumulé

Énergir propose de recouvrer le solde cumulé du coût de la socialisation sur une période de trois ans, soit les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

L'analyse de l'évolution des taux de socialisation $\text{¢}/\text{m}^3$ du graphique suivant comprend :

1. le solde cumulé du CFR recouvert sur 3 ans ; et
2. les frais de socialisation de la méthode proposée d'Énergir.



Nous pouvons constater que la hausse du taux de socialisation à l'année 2028-2029 résulte de l'évolution de la cible minimale de GSR, laquelle passera de 5 % à 7 % à l'année 2028-2029 (selon la version actuelle et selon le projet de Règlement sur le GSR [B-0097](#) et [A-0061](#))

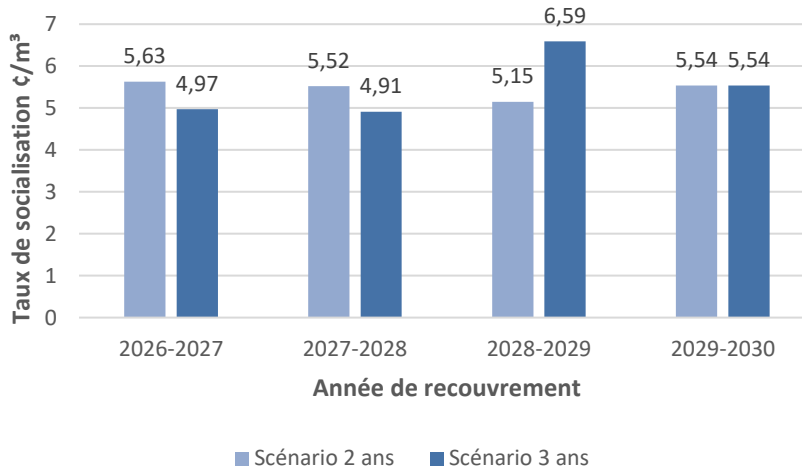
Puis à l'année 2029-2030, comme le solde cumulé du CFR a été récupéré, on constate une baisse du taux de socialisation.

2. Traitement du solde cumulé non récupéré du coût de la socialisation

Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution des taux de socialisation selon des scénarios de recouvrement du CFR sur deux ans et sur trois ans.

Nous pouvons constater une plus grande stabilité des taux de socialisation avec un scénario de recouvrement sur 2 ans, notamment entre l'année 2027-2028 et l'année 2028-2029, année de la hausse de la cible réglementaire de 5 % à 7 %.

Comparaison des taux de socialisation ¢/m^3
Scénarios de recouvrement 2 ans et 3 ans



* Scénario 2 ans : Données provenant du Tableau 4 scénario 2 ans de l'Annexe Q-1.3 de la pièce [B-0040](#), Réponse d'Énergir à la demande de renseignements no 3 de la Régie, R.1.3

** Scénario 3 ans : Données provenant du Tableau 4, Pièce [B-0084](#), p. 17

2. Traitement du solde cumulé non récupéré du coût de la socialisation

Autre constat, les coûts additionnels relatifs au maintien CFR sont près du double pour un scénario de recouvrement sur trois (3) ans, comparé à un scénario sur deux (2) ans.

Scénarios /ans	Rendement sur le CFR	Impôt et rendement sur BT	Total du coût de maintien du CFR (000\$)	Coût additionnel au scénario un (1) an (000\$)
1	8329	8035	16 365	0
2	8329	17 391	25 722	9 357
3	8329	26 556	34 888	18 523
4	8329	35 662	43 995	27 630
5	8329	44 744	53 078	36 713

* Données provenant du tableau 3 révisé, pièce [B-0040](#), Réponse d'Énergir à la demande de renseignements no 3 de la Régie, R. 2.1

2. Traitement du solde cumulé

Conclusions et recommandations

Le GRAME est d'avis qu'un scénario de recouvrement sur deux (2) ans

- offre une plus grande stabilité des taux ($\text{¢}/\text{m}^3$) de socialisation de 2026-2027 à 2029-2030, et plus particulièrement à l'année 2028-2029, année de la hausse de la cible réglementaire de 5 % à 7 % ;
- permet d'éviter des coûts additionnels d'impôt et de rendement sur la base de tarification en comparaison des scénarios de recouvrement de 3 à 5 ans.

Le GRAME recommande à la Régie de favoriser un recouvrement du coût de la socialisation du solde cumulé des frais non recouverts de 2024-2025 et 2025-2026 sur une période de deux (2) ans.

SUJET 3

3. Modalités d'intégration du revenu lié à la vente des unités de conformité au tarif GSR

Énergir demande à la Régie la création d'un compte de frais reportés – revenus RCP, hors base, afin d'y cumuler les revenus nets des ventes d'UC, lesquels comprennent le solde constaté au 30 septembre, additionné du solde du 1er octobre au 31 janvier, soldes qui seraient intégrés dans la cause tarifaire suivante, déposée en mai, pour application à compter du 1er octobre, soit au début de la nouvelle année tarifaire.

Considérant le motif invoqué par Énergir, soit l'absence de repères de marché stables, le GRAME est d'avis que l'échéancier proposé permet de simplifier l'intégration de la valeur des UC au tarif GSR sur une base annuelle.

Le GRAME recommande à la Régie d'autoriser la proposition d'Énergir d'intégrer directement la valeur nette générée par la vente d'UC au calcul du tarif GSR selon la méthode proposée.

Cette proposition favorise :

- un rapprochement des revenus et charges ; et
- l'équité intergénérationnelle.

Cependant, le GRAME serait favorable à l'intégration au tarif GSR de l'année projetée, d'une estimation de la valeur des ventes nettes des UC pour la période du 1^{er} février au 30 septembre, et cela, à partir du moment où les risques d'écart entre les prévisions et les revenus réels liés à la vente des UC seront moindres.

4. Modifications aux pièces déposées au dossier de fermeture

Au rapport annuel, Énergir propose de présenter trois tableaux clés afin d'assurer une transparence et une traçabilité accrues des UC générées par site et leur rentabilité:

- un tableau portant sur les UC générées par site de production ;
- un tableau récapitulatif des transactions de ventes d'UC ; et
- un tableau présentant la valeur nette des UC générées par site.

Considérant le lien entre l'IC des sites de production et les revenus générés par unité de GSR lors de la vente des UC, le GRAME est d'avis qu'il serait utile d'illustrer l'IC des sites de production et de l'associer au prix du GSR. L'ajout des volumes de GSR serait également utile pour fins de comparaison entre les sites de production, et ce, afin d'établir le facteur d'équivalence de l'IC selon la quantité de GSR.

Utilité : Mieux encadrer les caractéristiques du GSR et les prix maximaux, considérant que les prix des contrats de GSR plus faibles en carbone pourraient être plus élevés, alors qu'ils génèrent plus d'UC.

Le GRAME recommande à la Régie de demander à Énergir d'inclure, au rapport annuel, un tableau illustrant le portrait des UC générées par site de production, incluant l'intensité carbone (IC) et le prix du GSR associée, ainsi que le type de projet (LET, biométhanisation), le tout déposé sous pli confidentiel, comme le propose Énergir. ([B-0078](#), Réponse d'Énergir à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R. 5.1 et [A-0063](#), p. 173)

Merci !